Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 07 mars 2015

L'An deux mille quinze, le 07 mars à vingt heures trente,

le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Marie-Aline ANGLADE, Francette PAGES, Armand FABRE, Sabine BOUQUET, René CHARREYRE, Anne-Marie DOMAISON, Dominique DOMAISON, Pierre-Jean MONTAVI, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE

Les points suivants ont été évoqués:

Renouvellement de contrats de location pour des emplacements annuels au camping :

Le conseil municipal décide de renouveler les contrats de location de quatre emplacements annuels au camping municipal. Les conditions de location restent inchangées.

Choix d'un bureau d'études pour la mise en place d'un projet de golf compact de pleine nature sur la commune:

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de 2500 € H.T de Monsieur Sprecher Thierry, architecte à Sainte-Foy-les-Lyon, pour la réalisation d'une étude technique préalable nécessaire pour les demandes de subventions pour la réalisation d'un golf compact de pleine nature sur la commune. Cette étude est subventionnée à 50% par la Fédération Française de Golf.

Demande de subvention à la région Auvergne dans le cadre du contrat Auvergne + pour le projet de golf compact :

Cet équipement serait unique sur le Pays de Lafayette, le Conseil Municipal décide de solliciter le Conseil Régional d'Auvergne dans le cadre du contrat Auvergne + pour un taux de subvention de 30%.

Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets « Pôle de pleine nature » :

Suite à la publication de l'appel à projets « Pôle de pleine nature » le Conseil Municipal demande l'intégration du projet de golf compact dans le dossier que déposera le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Haut-Allier pour un taux de subvention de 30%.

Création d'une Zone d'Aménagement Différé :

Le Conseil Municipal décide de demander au préfet de la Haute-Loire le classement des parcelles C59, C62, C63, C64, C65, C66, C68, C69, C70, C431, C442, C443, C444, E167, E168, E169, E170, E171, E172, E173, E174, E180, E192, E193, E194, E195, E196, E197, E416 en Zone d'Aménagement Différé compte-tenu de l'intérêt pour la commune de ces parcelles pour le développement de l'activité touristique.